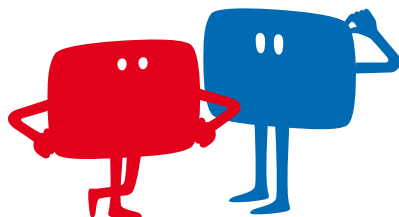


**La Champagne-Ardenne passe
au tout numérique
le 28 septembre 2010!**

**Suis-je concerné(e)?
Que dois-je faire?**



Madame, Monsieur,

La France passe à la télé tout numérique, région par région. Dans votre région, ce sera le 28 septembre 2010.

Qu'est-ce que cela signifie? Dans la nuit du 27 au 28 septembre, tous les émetteurs seront éteints : seuls les émetteurs numériques seront rallumés le 28 septembre. Après cette date, tous vos postes de télévision devront être compatibles avec un mode de réception numérique, sinon vous ne recevrez plus la télé!

Pourquoi fait-on cela? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes, diffuser plus de chaînes en haute définition (HD) ou encore généraliser l'accès à Internet mobile sur le territoire.

Vous habitez dans un immeuble ou un lotissement, vous pouvez donc recevoir la télé :

- par un mode de réception collectif (antenne râteau collective, ou abonnement collectif au câble dit «service antenne»),
- par un mode de réception individuel (vous avez votre propre antenne sur le toit de l'immeuble),
- dans les deux cas, vous êtes directement concerné(e).

Ce guide a été réalisé pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser et vous permettre ainsi de passer facilement à la télé tout numérique. Grâce à sa table des matières, vous accéderez directement aux informations qui vous intéressent.

Bonne lecture,

Eve-Lise Blanc-Deleuze

N. B. : Les émetteurs ne suivent pas les frontières administratives. Selon l'émetteur dont vous dépendez et/ou l'orientation de votre antenne, il se peut que vous receviez le guide d'une autre région ou que vous le receviez deux fois.

1. Ce que je dois faire dépend du mode de réception de la télévision de mon immeuble ou de mon lotissement.

- Je reçois la télé par l'antenne râteau collective. 4
- Je reçois la télé par une antenne râteau personnelle ou une antenne intérieure. 7
- Je reçois la télé par une parabole. 8
- Je reçois la télé par le câble ou la fibre optique. 9
- Je reçois la télé par l'ADSL. 10

2. Je reçois la télé par l'antenne râteau collective, par une antenne râteau individuelle ou par une antenne intérieure. Je suis directement concerné(e) par le passage à la télé numérique.

- Je reçois uniquement les 6 chaînes analogiques ou moins. 11
- Je reçois déjà la TNT. 12
- Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes. 13

3. Si je dois m'équiper.

- Les modes de réception numérique disponibles varient selon mon lieu de résidence. 19
- Pour recevoir la TNT via l'antenne râteau, quel équipement choisir? 22

4. Quelles sont les aides?

- Les aides financières. 26
- L'assistance technique. 29

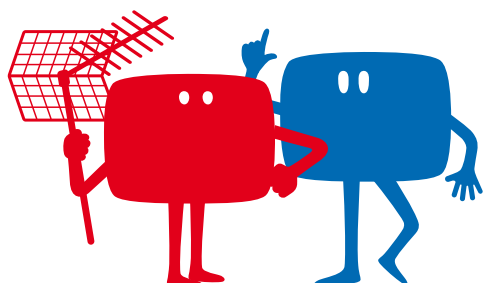
1. Ce que je dois faire dépend du mode de réception de la télévision de mon immeuble ou de mon lotissement.

! Si je ne sais pas comment mon immeuble reçoit la télé, je contacte impérativement mon syndic avant tout achat.

Je reçois la télé par l'antenne râteau collective.

Ce guide a été fait pour moi.

Je vais vérifier chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau collective.



! L'antenne râteau collective de mon immeuble doit impérativement être compatible avec la réception des signaux numériques. Sinon, je ne pourrai pas recevoir la télé dans mon appartement, même si je suis équipé(e).

L'**antenne râteau collective** doit pouvoir recevoir les signaux de la TNT **avant le passage**, mais aussi laisser passer les nouvelles fréquences des chaînes **après le passage**. Ce n'est pas parce que je reçois la TNT aujourd'hui que je continuerai à la recevoir demain.

En effet, la plupart des antennes collectives disposent de **filtres** et d'un amplificateur pour améliorer la distribution du signal.

Ces installations doivent laisser passer les fréquences actuelles et à venir de toutes les chaînes.

Il faut donc que l'installation de mon immeuble soit compatible avec les nouvelles fréquences des chaînes.

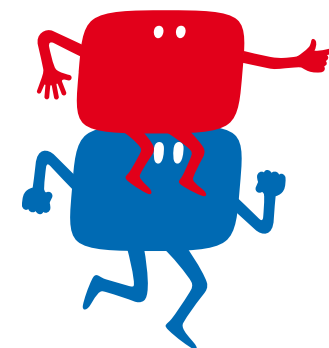
Mes voisins et moi recevons déjà la TNT par l'antenne collective.

Mon immeuble est équipé, mais certaines chaînes, au moment du passage, vont changer de fréquence comme évoqué plus haut.

Je vérifie impérativement auprès de mon syndic

ou de mon gestionnaire que l'installation collective de mon immeuble laissera passer les nouvelles fréquences des chaînes.

Si ce n'est pas le cas, je ne recevrai plus la télévision après le passage.

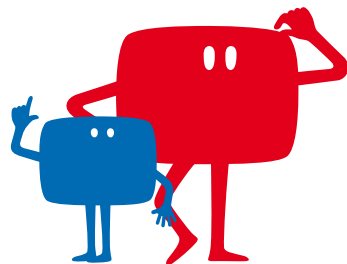


Personne ne reçoit actuellement la TNT par l'antenne râteau collective.

L'antenne de mon immeuble n'est sans doute pas compatible

avec la réception des signaux numériques. Je demande à mon syndic ou à mon gestionnaire d'effectuer les travaux nécessaires.

Dès que mon immeuble sera prêt, je pourrai m'équiper (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").



Les syndicats et les gestionnaires ont tous été informés.

Dans tous les cas, ils doivent vérifier les installations

et effectuer les travaux éventuellement nécessaires pour me permettre de recevoir la télé tout numérique après le passage.

C'est une obligation.

Si mon syndic ou mon gestionnaire n'est pas mobilisé

sur le sujet, je lui conseille de contacter le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h) ou de se connecter sur **www.tousaunumerique.fr**



Je n'attends pas le dernier moment. Je n'hésite pas à contacter mon syndic ou mon gestionnaire pour lui demander de faire les travaux nécessaires, voire de procéder au réglage des filtres. S'il ne le fait pas, je ne recevrai plus la télé après le passage à la TNT, même si je suis équipé(e) individuellement.

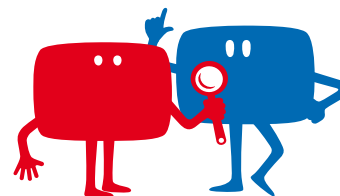
Mon syndic ou mon gestionnaire n'a pas fait le nécessaire : mes droits.

L'adaptation de l'antenne est une obligation.

L'adaptation de l'antenne à la distribution de signaux numériques est un sujet obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'AG (assemblée générale) des résidents dans les régions concernées par le passage à la télé tout numérique.

Je lui demande de faire les travaux nécessaires

et également de privilégier la mise en œuvre de filtres dits agiles qui sont compatibles avec les changements de fréquence des chaînes à venir.



Il refuse de faire les travaux d'adaptation.

À défaut de travaux d'adaptation de l'antenne collective, la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966, dite du droit à l'antenne, m'autorise à installer une antenne individuelle. Le syndic ou le gestionnaire ne peut s'opposer sans un motif sérieux et légitime à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.

Je reçois la télé par une antenne râteau personnelle ou une antenne intérieure.

Voir pages 11 à 18 "Je reçois la télé par une antenne collective, par une antenne râteau individuelle ou par une antenne intérieure".

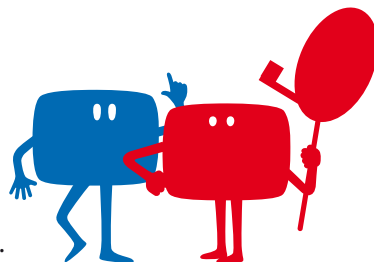
Je reçois la télé par une parabole.

Je reçois déjà les 19 chaînes de la TNT et/ou je suis abonné(e) à une offre payante.

Je n'ai rien à faire.

Je suis déjà équipé(e) et je continuerai à recevoir la télé numérique après le passage de ma région au tout numérique.

Si j'ai plusieurs postes, je vérifie que chacun d'eux est relié à la parabole et équipé d'un adaptateur satellite TNT ou j'étends mon abonnement à tous ces autres postes. Sinon, je les équipe d'un autre mode de réception numérique (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").



Je reçois uniquement les 6 chaînes historiques* et des chaînes étrangères.

Je reçois la télé par deux moyens différents, les chaînes étrangères par un satellite et les 6 chaînes historiques par un autre moyen (antenne râteau, câble ou un autre satellite). Si je connais le moyen par lequel je reçois les 6 chaînes historiques, je vais directement aux pages concernées.

Si je ne le connais pas, je contacte mon syndic ou mon gestionnaire avant tout achat d'équipement, car il est le seul à pouvoir m'indiquer les conditions de réception des 19 chaînes gratuites de la TNT avant et après le passage.

* TF1, France2, France3, Canal+ (en clair), France5 / Arte sur le même canal et M6.

Je reçois la télé par le câble ou la fibre optique.

Avec abonnement

Je reçois déjà les chaînes gratuites de la TNT.

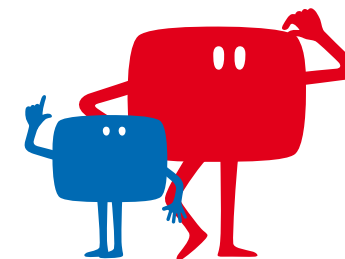
Je suis déjà équipé(e) et je continuerai à recevoir les programmes sans changement après le passage à la télé tout numérique.

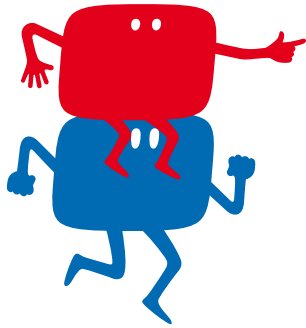
J'ai plusieurs postes de télévision, je contacte mon opérateur pour étendre l'abonnement à l'ensemble de mes postes ou je vérifie que chacun d'eux est équipé d'un mode de réception numérique.

Sans abonnement

Je reçois la télé par le « service antenne ». Je reçois les 6 chaînes historiques plus, éventuellement, 2 ou 3 chaînes complémentaires. Je continuerai à les recevoir après le passage. Mais je peux aussi m'équiper d'un mode de réception numérique.

Je contacte mon syndic pour vérifier auprès de lui comment obtenir les chaînes gratuites de la TNT. Dans certains cas, l'opérateur qui gère l'immeuble donne accès aux chaînes gratuites de la TNT via un simple adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. **Je vérifie impérativement la situation de mon immeuble avant tout achat.**





Je suis abonné(e) à Canal+ analogique.

Je dois changer de décodeur.

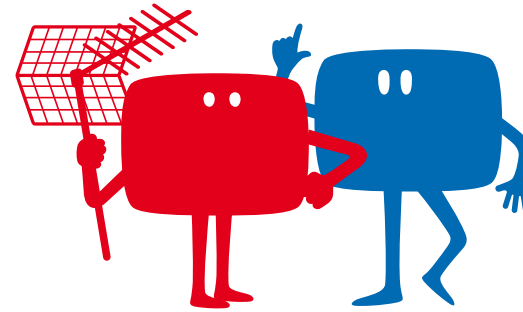
Je contacte le service clients de Canal+* pour recevoir gratuitement mon décodeur numérique. Je recevrai Canal+ en qualité numérique plus les 19 chaînes gratuites de la TNT.

* Au 0891 39 40 00 (0,23 €/min), du lundi au samedi de 8h à 22h ou sur www.canalplusnumerique.fr

Je reçois la télé par l'ADSL.

Je suis déjà équipé(e).

Je vérifie qu'aucun de mes postes n'est relié à l'antenne râteau collective, à une antenne râteau individuelle ou à une antenne intérieure. Si tel est le cas, voir pages 11 à 18 "Je reçois la télé par une antenne collective, par une antenne râteau individuelle ou par une antenne intérieure".



2. Je reçois la télé par une antenne râteau collective, par une antenne râteau individuelle ou par une antenne intérieure.

Je suis directement concerné(e) par le passage à la télé tout numérique.

Je reçois uniquement les 6 chaînes analogiques ou moins.

Avant le passage, je dois impérativement m'équiper d'un mode de réception numérique.

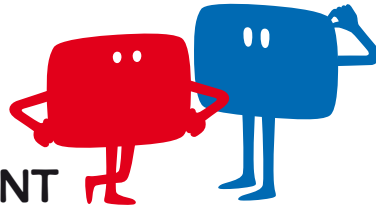
Je vois défiler un bandeau d'information me demandant de passer au numérique sur tous les postes que je dois adapter. Tant que je verrai défiler ce bandeau, je ne serai pas passé au numérique (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper"). Dès que j'aurai installé un mode de réception numérique sur le poste concerné, le bandeau disparaîtra.

Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes.

Je le fais sur tous les postes reliés à l'antenne râteau collective (voir pages 13 à 18 "Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes").

Je reçois déjà la TNT.

Je reçois les 19 chaînes de la TNT gratuitement ou par abonnement.



Je suis déjà équipé(e), mais je vérifie que tous mes postes de télévision sont équipés d'un mode de réception numérique. Si ce n'est pas le cas, je les équipe (voir pages 19 à 25 "Si je dois m'équiper").

Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes sur tous mes postes (voir pages 13 à 18 "Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes").

Je suis abonné(e) à Canal+ analogique.

Je dois changer de décodeur.

Je contacte le service clients de Canal+* pour recevoir gratuitement mon décodeur numérique. Je recevrai Canal+ en qualité numérique plus les 19 chaînes gratuites de la TNT.

* Au 0891 39 40 00 (0,23 €/min), du lundi au samedi de 8 h à 22 h ou sur www.canalplusnumerique.fr

Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes.

Que va-t-il se passer ?

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, tous les émetteurs (analogiques et numériques) vont s'arrêter. Seuls les émetteurs numériques seront rallumés.

Les émetteurs principaux de Mézières Sury, Troyes Les Riceys, Reims Hautvillers et Chaumont Chalindrey qui couvrent la majeure partie de la population de la région Champagne-Ardenne seront remis en service en priorité.

Les émetteurs du réseau secondaire seront rallumés progressivement.

Tant que l'émetteur dont je dépends ne sera pas rallumé, je serai temporairement privé(e) de télé.

Pourquoi faire cette recherche ?

Certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence après le passage pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche, je les perdrai. Je fais cette recherche sur chacun des postes reliés à l'antenne collective, l'antenne râteau ou l'antenne intérieure.

Quand lancer cette recherche ?

Après le rallumage de l'émetteur dont je dépends. Le faire avant ne sert à rien. Dans la plupart des cas, je sais que mon émetteur est rallumé dès que je reçois à nouveau certaines chaînes.

! Toutes les chaînes ne s'allument pas forcément au même moment sur l'émetteur. Si certaines chaînes sont manquantes, je relance une nouvelle recherche et mémorisation des fréquences des chaînes.

Pour connaître les chaînes que je suis censé(e) recevoir, je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr**, ou je contacte le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Comment rechercher et mémoriser les nouvelles fréquences des chaînes ?

Au préalable, je vérifie les branchements

(voir pages 21 à 22 "Guide technique des branchements").

Si j'ai un téléviseur TNT intégrée,

j'utilise exclusivement sa télécommande.

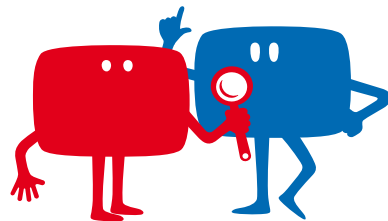
Si j'ai un adaptateur TNT externe,

j'allume mon téléviseur. Je me mets en mode numérique en appuyant sur la touche « AV » ou « Ext 1 » de la télécommande de mon téléviseur.

J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.

Je navigue grâce aux flèches de la télécommande.

J'appuie sur « OK » pour valider chacun de mes choix.



! Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique.

Les 7 étapes

! Si je ne récupère pas l'intégralité des chaînes, c'est que je ne suis pas revenu(e) à la configuration usine. Il est impératif d'effacer toutes mes chaînes et de revenir à la configuration usine pour retrouver toutes mes chaînes.

Étape 1

(cas où vous avez un téléviseur TNT intégrée)

Allumez le téléviseur. Vérifiez que vous êtes en mode digital en appuyant sur la touche **A/D** ou **Digit** de la télécommande du téléviseur.

Étape 1

(cas où vous avez un téléviseur et un adaptateur TNT)

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche **Ext/1** ou **A/V** de la télécommande du téléviseur. Allumez l'adaptateur. Utilisez ensuite la télécommande de l'adaptateur.

Étape 2

Appuyez sur la touche **Menu** ou **Home** : un menu déroulant s'affiche sur l'écran de la télévision.

Étape 3

Sélectionnez le sous-menu **Configuration** ou **Menu principal**, **Menu système**, **Menu outils**, **Menu réglage** ou **Réglage système**.

Étape 4

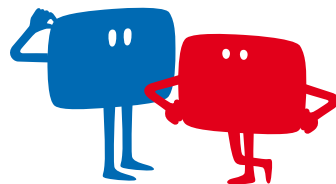
Sélectionnez le sous-menu **Installation** ou **Installation des chaînes, Réglage, Réglage usine, Réinitialisation usine, Réinitialiser, Configuration, Scan** ou **Rescan**.

Choisissez la fonction **Configuration initiale, Paramètres usine, Réinstaller/rechercher toutes les chaînes, Recherche automatique, Effacement des chaînes, Réinitialisation des chaînes** ou **Installation des services**.

Surtout ne choisissez pas le menu **Mise à jour**.

Avant le démarrage de la recherche, un message indique parfois que vous allez perdre les chaînes déjà mémorisées. Continuez sans crainte, cela indique que votre équipement repart de zéro et qu'il réinstalle toutes les chaînes.

Donc, si un menu s'affiche et vous demande de revenir à la **Configuration usine** ou **Configuration initiale**, sélectionnez **OK**.



N. B.

Si le menu vous propose « Recherche manuelle » ou « Recherche automatique », **sélectionnez « Recherche automatique » pour installer les chaînes disponibles en une seule fois.**

Étape 5

Appuyez sur **Lancer** ou **Rechercher**.

La recherche des chaînes débute. Elle va durer quelques minutes. L'écran télé affiche une barre de progression qui montre l'avancée de la recherche.

Étape 6

Appuyez sur **Menu** ou **Terminer** ou **Exit** ou **Confirmer** pour sortir du menu **Installation**.

Étape 7

Vérifiez la présence des chaînes. **De 1 à 19 :** les 19 chaînes gratuites de la TNT, sauf si l'émetteur dont vous dépendez ne diffuse pas l'intégralité de ces chaînes.

Au-delà du canal 20 : les chaînes locales.

Au-delà de 30 : les chaînes payantes, sauf Canal+.

Au-delà de 50 : d'autres chaînes, en fonction de votre lieu de réception.

Certains équipements demandent de saisir un code secret, mot de passe, code PIN ou code usine. Si vous ne l'avez pas changé, sachez que les codes utilisés par la plupart des fabricants sont 0000 ou 1234 ou 1111 ou 9999.

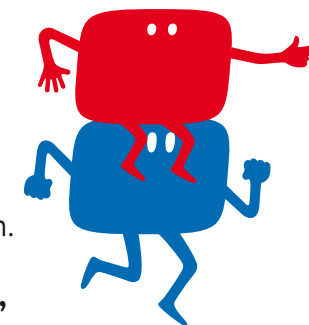
Problèmes de réception

Mon téléviseur affiche une image figée, et le son se bloque.

Contrairement à l'analogique, la diffusion numérique ne laisse pas passer les signaux dégradés. Je suis peut-être dans une zone en limite de réception, ou la qualité de mon installation est insuffisante. Pour un diagnostic précis de ma situation personnelle, je demande conseil à un professionnel agréé « Tous au numérique ». Si je suis raccordé(e) à une antenne collective et que le problème persiste, il est probable que le défaut provienne de l'installation collective. **Je contacte mon syndic.**

Je suis raccordé(e) à l'antenne collective de l'immeuble et je ne reçois pas toutes les chaînes.

Cas 1 : je n'ai pas lancé la recherche et la mémorisation des fréquences des chaînes après le passage. Je le fais en suivant la procédure décrite pages 15 et 16. Je l'ai déjà faite, mais je n'ai pas retrouvé toutes les chaînes. Toutes les chaînes n'étaient peut-être pas allumées au moment où j'ai lancé la recherche et mémorisation. Je recommence en revenant aux « **Paramètres usine** » ou à la « **Configuration usine** », si je ne reviens pas à la configuration initiale, je ne retrouverai pas toutes les chaînes.



Cas 2 : je dépends peut-être d'un émetteur sur lequel certaines chaînes ont décidé de ne pas être diffusées. Je vérifie ma zone de couverture (voir page 19).

Cas 3 : j'ai déjà effectué la recherche et la mémorisation des chaînes. Il se peut alors que mon antenne collective ne soit pas adaptée à la réception des nouvelles chaînes de la TNT. **Je contacte mon syndic.**

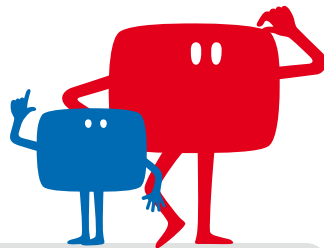
Je ne reçois plus Canal+.

Si je recevais Canal+ en clair avant d'effectuer la recherche des chaînes et que je ne reçois plus cette chaîne, j'effectue à nouveau la recherche des chaînes entre 12 h 30 et 13 h 30 ou entre 19 h et 20 h 45 afin de récupérer les programmes en clair.

Je suis raccordé(e) à mon antenne râteau individuelle ou à une antenne intérieure et je ne reçois pas du tout la TNT.

Cas 1 : je ne suis pas équipé(e) (voir pages 11 et 12 “Je reçois uniquement les 6 chaînes analogiques ou moins”) ou mon installation n'est peut-être pas suffisamment performante (couverture TNT insuffisante pour une antenne intérieure ou une antenne râteau trop ancienne).

Cas 2 : je suis dans une zone non couverte par la TNT (voir page 21). Il faut peut-être réorienter l'antenne râteau vers un autre émetteur. Sinon je dois choisir un autre mode de réception numérique (comme le satellite, le câble, l'ADSL ou la fibre optique). Je peux, dans ce dernier cas, bénéficier d'une aide financière (voir pages 26 à 28 “Les aides financières”).



Pour plus d'informations, je n'hésite pas à contacter www.tousaunumerique.fr ou le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

3. Si je dois m'équiper.

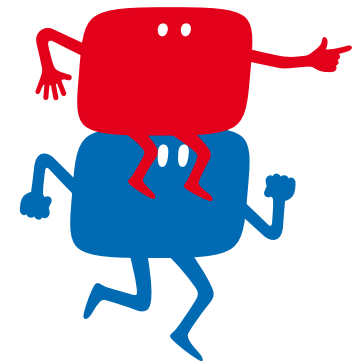
Les modes de réception numérique disponibles varient selon mon lieu de résidence.

Je vérifie si je réside dans une zone couverte ou non par la TNT.

Je me connecte sur www.tousaunumerique.fr ou je contacte le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

Je réside dans une zone couverte par la TNT.

Je peux conserver mon antenne râteau (collective ou individuelle) ainsi que ma télévision et accéder aux 19 chaînes gratuites de la TNT en équipant tous mes postes de télévision d'un adaptateur TNT. Je peux aussi choisir un autre mode de réception.



Je contacte les opérateurs pour vérifier si je réside dans une zone de réception du câble ou de l'ADSL. La réception satellite est accessible sur tout le territoire, mais l'installation d'une parabole est parfois réglementée.

Je choisis une offre. Je décide si je préfère recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites sans abonnement ou si j'opte pour une formule avec abonnement qui m'offre plus de chaînes et plus de services.

Récapitulatif des offres

Avec une antenne (râteau ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec : un abonnement



Avec une parabole

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur



- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur



Je peux recevoir plus de chaînes avec : un abonnement



Je réside dans une zone non couverte par la TNT.

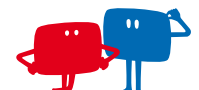
Je dois choisir un autre mode de réception que l'antenne râteau.

Je choisis une réception satellite ou, si je réside dans une zone éligible, je peux choisir le câble, l'ADSL ou la fibre optique.

Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique...



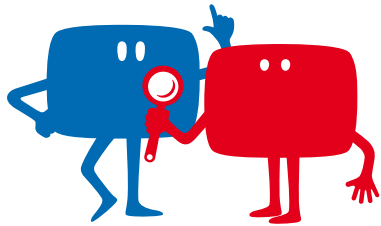
Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :



PETIT DICO

• Immeubles filtrés

Certains immeubles sont filtrés, ces filtres ne laissent passer que les fréquences des chaînes pour lesquelles ils ont été programmés. Au moment du passage à la télé tout numérique, les fréquences des chaînes changent. Pour continuer à recevoir la télévision, un antenniste doit intervenir pour régler les filtres sur les nouvelles fréquences des chaînes.



Pour recevoir la TNT via l'antenne râteau, quel équipement choisir ?

Je choisis le matériel qui me convient.

✓ **Il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur.**
Depuis mars 2008, les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Si ma télé est plus ancienne, je branche un adaptateur sur la prise Péritel de chacun de mes postes.

Si je décide de changer de poste, je ne le jette pas.
Je le rapporte dans une déchetterie ou dans un magasin pour qu'il soit recyclé.

✓ **Un équipement haute définition n'est pas indispensable.**
Les chaînes gratuites de la TNT sont diffusées en définition numérique standard. Toutefois, l'offre gratuite comprend quelques chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte) que je ne pourrai pas voir en HD si mon équipement est SD (définition standard).

✓ **Pour recevoir les chaînes en HD,** mon installation doit être entièrement HD (écran HD + adaptateur TNT HD + câble HDMI si besoin). Les téléviseurs HD commercialisés depuis le 1^{er} décembre 2008 ont tous un adaptateur HD intégré. Les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1^{er} décembre 2009 sont adaptés à la haute définition.

✓ **Pour enregistrer une chaîne et en regarder une autre en même temps,** j'ai besoin d'un adaptateur double tuner ou, si je le souhaite, d'un enregistreur avec disque dur intégré, plus facile d'utilisation.

Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.



À qui m'adresser ?

Je choisis un professionnel agréé « Tous au numérique ». Je le reconnais au logo et à la charte d'engagements qu'il a affichés.

En signant la charte « Tous au numérique », les professionnels se sont engagés à :

- me proposer des prestations de qualité au prix du marché ;
- me guider dans mes choix en fonction de mes besoins réels ;
- me donner toutes les explications nécessaires.

Pour connaître leurs coordonnées, je contacte
www.tousaunumerique.fr ou le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)



**Je me méfie du démarchage à domicile.
En cas de doute, j'appelle le 0970 818 818.**

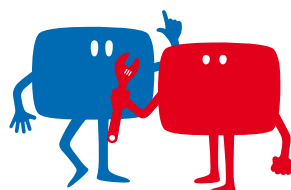
Je branche mon équipement.

Mes téléviseurs sont TNT intégrée. J'ai acheté mes postes après le 1^{er} mars 2008, je n'ai rien à faire si ce n'est rechercher les fréquences des chaînes TNT au moment de l'installation, puis, une nouvelle fois, après le jour du passage à la télé tout numérique (voir pages 13 à 18 "Après le passage, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes").

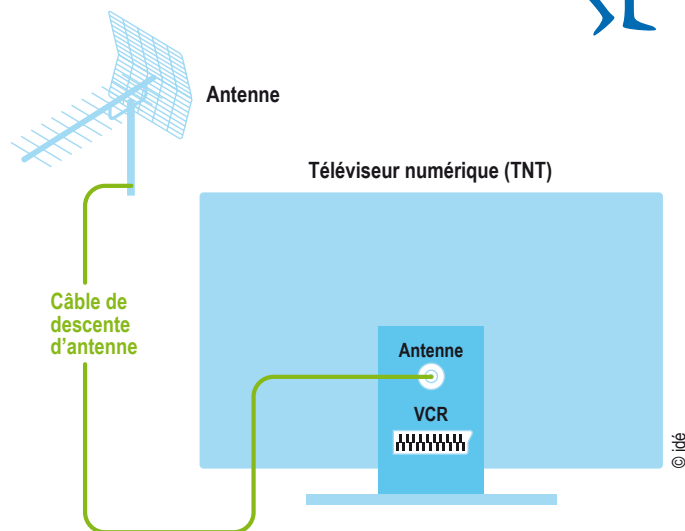
Mes téléviseurs ne sont pas TNT intégrée. Je dois compléter mon équipement avec un adaptateur TNT ou un décodeur.

Guide technique des branchements

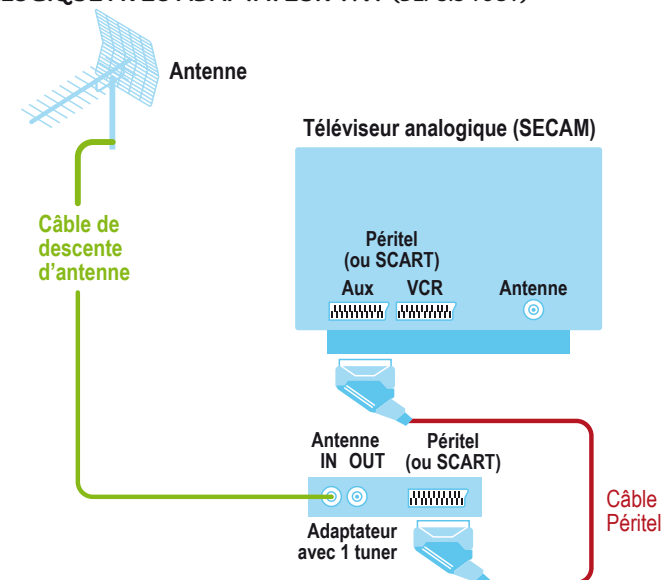
1. Téléviseur avec TNT intégrée
2. Téléviseur analogique avec adaptateur TNT
3. Téléviseur analogique avec adaptateur TNT et magnétoscope ou enregistreur non TNT



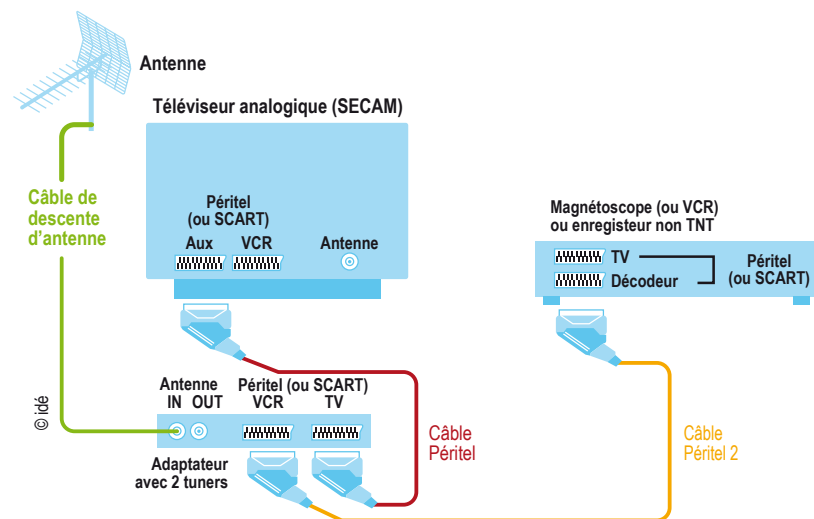
1 TÉLÉVISEUR AVEC TNT INTÉGRÉE (depuis mars 2008)



2 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT (DEPUIS 1981)



3 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT ET MAGNÉTOSCOPE OU ENREGISTREUR NON TNT



4. Quelles sont les aides ?

Afin de permettre à tous de continuer à recevoir la télévision, l'État a prévu des aides.



Je peux en bénéficier si :

- je reçois actuellement au maximum 6 chaînes (plus éventuellement une chaîne locale) par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Je peux aussi bénéficier d'une aide si je reçois les 6 chaînes analogiques via une parabole orientée vers le satellite AB3 et les programmes régionaux de France 3 par une antenne râteau ;
- j'ai dû adapter mon équipement à l'occasion du passage à la télé tout numérique ;
- il s'agit de ma résidence principale.

Les aides financières.

Je réside dans une zone couverte par la TNT.

Je peux bénéficier de :

- **l'aide à l'équipement**, d'un montant maximal de 25€, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'une télé TNT intégrée) ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite ou à la télévision par ADSL ;
- **l'aide à l'antenne**, d'un montant maximal de 120€, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de mon antenne râteau.

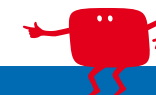
Je dois être dégrevé(e) de la contribution à l'audiovisuel public (exonéré(e) de redevance audiovisuelle), et correspondre aux conditions de ressources (voir tableau page 27).

Je peux cumuler ces deux aides.

Conditions de ressources

Parts	Aide à l'équipement de 25€	Aide à l'antenne de 120€
	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à
1	8 000€	20 000€
1,5	9 500€	21 500€
2	11 000€	23 000€
2,5	12 500€	24 500€
3	14 000€	26 000€
3,5	16 500€	28 500€
4	19 000€	31 000€
4,5	21 500€	33 500€
5	24 000€	36 000€

+ 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.



À SAVOIR

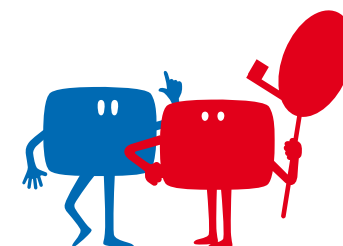
Je trouve mon « revenu fiscal de référence » mentionné comme tel sur mon dernier avis d'imposition sur le revenu.

Je réside dans une zone non couverte par la TNT.

Je dois choisir un autre mode de réception que mon antenne râteau pour continuer à recevoir la télévision. Je peux bénéficier

sans condition de ressources de :

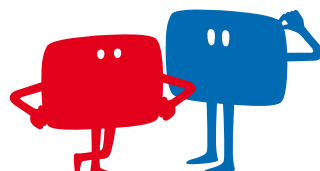
- **l'aide à la réception**, d'un montant maximal de 250€, pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau : installation d'une parabole, abonnement au câble, à la fibre optique, box ADSL.



Cas particulier : l'aide dérogatoire à la réception.

Je réside dans une zone théoriquement couverte par la TNT, mais je la reçois mal ou pas du tout par mon antenne râteau. Ce n'est pas lié à mon installation. Je dois donc aussi choisir un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. **Je fais obligatoirement attester ma situation par un antenniste professionnel.**
Je pourrai ainsi bénéficier de :

- **l'aide dérogatoire à la réception**, d'un montant maximal de 250€, **sans condition de ressources.**



Ces aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par foyer et concernent la résidence principale.

Pour obtenir un formulaire de demande d'aide.

J'appelle le 0970 818 818

ou je le télécharge sur www.tousaunumerique.fr

Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs, au plus tard 3 mois après la date du passage de ma région pour les aides à l'antenne et à l'équipement, et au plus tard 6 mois après la date du passage de ma région pour les aides à la réception.

Pour bénéficier des aides à l'antenne ou à la réception, je demande à mon syndic que la quote-part des coûts figure sur mon relevé de charges de façon claire et distincte. Cette quote-part des travaux liés à l'adaptation de l'antenne collective pour le passage à la télé tout numérique me sera demandée pour toute demande de remboursement.

L'assistance technique

J'ai plus de 70 ans et/ou je souffre d'un handicap permanent supérieur ou égal à 80%.

Je peux bénéficier d'une assistance technique gratuite à domicile et sur rendez-vous pour brancher et/ou mettre en service l'équipement numérique de mon poste principal.

Cette intervention consiste à :

- **mettre en service** l'adaptateur ou le décodeur ou ma télévision TNT intégrée ;
- **rechercher et mémoriser** les nouvelles fréquences des chaînes ;
- **m'expliquer comment refaire cette manipulation** (recherche et mémorisation des nouvelles fréquences des chaînes) après le passage au tout numérique.

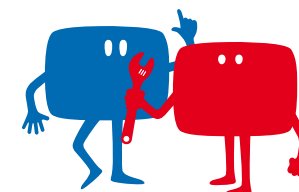
Quand et comment demander cette assistance ?

Dès que je vois un bandeau d'information défiler plusieurs fois par jour sur les postes à équiper.

J'appelle le 0970 818 818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

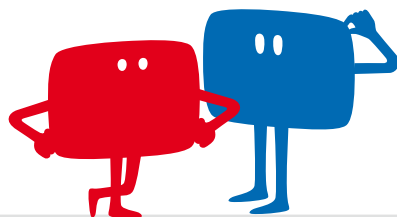
Les conseillers vérifieront mon éligibilité et prendront mes coordonnées.



Le prestataire de « Tous au numérique » me recontactera ultérieurement pour fixer la date de l'intervention à mon domicile.

Le jour du rendez-vous, j'aurai en ma possession :

- **mon équipement** (adaptateur, décodeur, télé...) ainsi que les accessoires indispensables à la mise en service de ce matériel (télécommande, prise Péritel, mode d'emploi...);
- **les pièces justificatives** de mon éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité).



Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

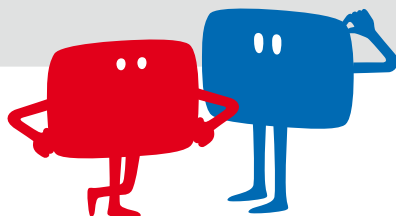
Les 19 chaînes gratuites de la TNT



Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'Etat, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce guide, le 19 juillet 2010.

CHA-GNAF-22-2201